



Le 5 janvier 2023

Bonne Année 2023 !

L'équipe **FO** de Gennevilliers vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nos objectifs pour l'année 2023 ?

**AUGMENTER
VOTRE POUVOIR
D'ACHAT !**

**Mettre en valeur
le site Safran
Aircraft Engines
de Gennevilliers**

**Favoriser
l'emploi et
reconnaître nos
compétences**

**Accompagner
tous les salariés
dans la nouvelle
convention de la
Métallurgie.**

**Réinventer les
activités du
Comité
d'Entreprise**

**Agir et organiser
les actions
collectives de
demain.**

**Pour un avenir meilleur, une seule action,
Votez pour le collectif **FO**.**



Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM).

On vous fait peur et pourtant Halloween est déjà passé !

Bien que la peur n'évite pas le danger, nous savons que c'est dans la nature humaine de craindre l'inconnu. Certains en abusent car c'est leur fond de commerce pour faire valoir leur qualité de protecteur auprès des salariés.

Chez **FO**, nous sommes pragmatiques et en tant que signataires, nous restons vigilants sur les tenants et les aboutissants de l'application de cette nouvelle convention de la métallurgie.

Il faut savoir, que cette nouvelle convention est le résultat de plus de 6 ans de négociation ! L'objectif était de permettre à n'importe quel salarié de la métallurgie de se référer à un cadre légal identique sur tout le territoire nationale.

Auparavant, l'accord de la métallurgie regroupait **76 accords collectifs** territoriaux auxquels venaient s'ajouter les accords de la sidérurgie, l'accord des ingénieurs et cadres ainsi que les accords nationaux. **Cela représentait plus de 7000 pages !**

FO a été moteur pour **harmoniser les règles au niveau nationale** afin de simplifier la compréhension des droits et améliorer le statut des salariés dans la métallurgie (**environ 1,6 millions de salariés**).

Néanmoins, certaines spécificités régionales n'ont pu être intégrées dans la nouvelle convention. Cela a donc fait l'objet de négociations spécifiques (accords autonomes) pour permettre de garder les avantages des salariés.

- ❖ A partir du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des salariés de la métallurgie bénéficieront d'une protection mutuelle obligatoire.
- ❖ Et à partir du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle convention s'appliquera à l'ensemble des salariés de la métallurgie.

Quelques questions:

- ✓ La prime d'ancienneté va-t-elle disparaître ? Non, elle continuera à exister et à être revalorisée sauf pour les Ingé & cadres comme aujourd'hui.
- ✓ Mon coefficient va changer, mon salaire va-t-il diminuer ? Non, votre salaire ne sera pas revu à la baisse.
- ✓ Comment me retrouver dans la nouvelle classification ? Mon poste sera évalué sur plusieurs critères qui permettront d'établir la position de mon métier dans une nouvelle classification.
- ✓ Que va devenir la grille des salaires minima ? Elle sera réévaluée avec les partenaires sociaux tous les ans.
- ✓ Est-ce que mes diplômes seront reconnus ? Oui, comme aujourd'hui des seuils minimums existeront (ex: BTS, DEUG, MASTER...) pour la reconnaissance des diplômes.
- ✓ Quelles seront les modalités d'application de cette nouvelle convention chez Safran ? Des négociations sont en cours entre la Direction et les syndicats. C'est pourquoi, il est important d'avoir autour de la table des représentants des salariés qui ont la volonté de s'investir sur ce dossier.

**Pour un avenir meilleur, une seule action,
Votez pour le collectif **FO**.**